

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **Du 11 juin 2013**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique mardi 11 juin 2013, sous la présidence de Mme Marielle DURET.

Présents : JM BUSSAT, M.HARDY, D. JALLUD, A. DESBIOLLES, Y. MEYNENT, Y. OREMUS, S. NOVEL, T. OGEL, S. VAUDAUX, E. VIGUIER.

Excusés : M. ALLOIN, C. CHATEL, P. NICLOUD.

Absent : G. DUCRET

Date de convocation : 05/06/2013

La séance débute à 20h40.

### **EVOLUTION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (N° 24)**

Madame le maire informe le Conseil de la nécessité de modifier le document communal d'urbanisme afin d'y apporter des aménagements nécessaires visant à prendre compte les évolutions sociétales. Il s'agit de modifier certaines dispositions du règlement (notamment celles relatives au calcul des plans de stationnement) et les OA de la zone AUB.

Par ailleurs, d'intégrer certaines dispositions législatives comme notamment l'évolution de la SHON en « emprise au sol » et de la SHOB en « surface de plancher ».

La durée du processus est d'environ 4 à 6 mois pour l'évolution précitée.

Madame le Maire précise qu'une harmonisation plus globale du PLU est à réaliser pour intégrer la réglementation du Grenelle II et du SCOT.

D'ores et déjà et compte tenu des contraintes de procédures, Madame le Maire propose de solliciter les services d'une avocate spécialisée en urbanisme (Maître Candide Philippe) et d'une architecte-urbaniste (Mme Gabrielle WEISE).

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- Accepte le projet d'évolution du plan local d'urbanisme,
- Accepte l'assistance d'une avocate et d'une urbaniste spécialisées
- Autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des documents relatif à cette procédure.

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **ACQUISITION DE LA PROPRIETE CHARLES DE FOUCAULT (N° 25)**

Madame le Maire rappelle au Conseil que l'association « Les Amis des centres de vacances Charles de Foucault », souhaite céder à la commune le bâtiment et un chalet avec terrain autour situés sur la parcelle section A n° 1018, Chez les Baud à Habère-Lullin.

Le projet d'acte a été rédigé par le notaire. L'estimation du service des domaines est de 100 000 €. Il s'agit néanmoins d'une acquisition à l'euro symbolique.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Accepte l'acquisition à l'euro symbolique de la propriété Charles de Foucault,
- Autorise Mme le Maire à signer l'ensemble des documents relatif à cette procédure.

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **RENOUVELLEMENT CONVENTION ADHESION MEDECINE PREVENTIVE – CDG74 (N° 26)**

Le Conseil est informé que la commune d'Habère-Lullin bénéficie d'une adhésion au service de médecin de prévention auprès du Centre de Gestion de la Haute-Savoie. Cette convention concerne la protection de la santé des agents communaux (suivi médical, actions de préventions sur le milieu professionnel).

Cette convention, arrivée à son terme et l'adhésion doit être renouvelée. La convention soumise par le Centre de Gestion de la Haute-Savoie indique une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Accepte le renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecin de prévention du Centre de Gestion de la Haute-Savoie,
- Autorise Mme le Maire à signer le document correspondant.

Votants : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

### **LOCATION PARCELLE**

Madame le Maire informe le Conseil qu'une résidente souhaite occuper un terrain communal proche de son habitation pour son usage personnel. Il s'agit de la parcelle section B n° 2723 située au lieudit « Le Jorat » et d'une surface de 335 m<sup>2</sup>.

Par conséquent le Conseil propose une mise à disposition charge à la locataire de faire un don à l'attention du CCAS à la hauteur de ce qu'elle estime être raisonnable.

### **VENTE DE L'ANCIENNE POSTE**

Madame le Maire informe le Conseil qu'une seule offre est maintenue pour un montant de 200 000 €.

Le Conseil ne souhaitant pas négocier davantage, le prix proposé est accepté. Après déduction des frais il en résulterait un solde de 190 000 € pour la commune.

Votants : 11

Pour : 6  
Contre : 5  
Abstention : 0

### POINT SUR LES TRAVAUX DE RESEAUX D'EAU

Madame Evelyne Viguiet informe le Conseil que deux compteurs ont été mis en place sur les abreuvoirs des Mâcherets.

Par ailleurs, elle indique qu'il persiste des fuites sur le réseau des Mâcherets. Les travaux envisagés sont rendus difficiles car la vanne de sectionnement est introuvable. Conjointement à ces travaux, un nouveau branchement sera réalisé pour un riverain. Une partie des travaux sera à la charge de l'usager. La Société Condevaux a remis un devis de 3 865,50 € HT pour l'ensemble de l'opération. Mme Viguiet et M. Novel sont chargés de rencontrer le riverain pour valider le projet.

Mme Viguiet poursuit et rappelle qu'il perdure un problème électrique au pompage du Cry.

Enfin, le Conseil est informé que le nettoyage des réservoirs est terminé.

### TRAVERSEE DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe le Conseil que, comme elle l'avait indiqué lors de la dernière séance, une rencontre s'est tenue avec notamment les services du Conseil Général. Les chicanes envisagées dans le projet devront être supprimées.

La commune conserve la maîtrise d'ouvrage et la participation financière du Conseil Général est revue. Une permission de voirie sera établie d'ici fin juin. Les offres résultant de l'annonce de marché public seront analysées le 28 juin 2013 à 15h. Les travaux débuteront en septembre 2013.

Une réunion publique d'information est organisée jeudi 4 juillet 2013 à 20h30 au foyer rural, en présence du cabinet CIME, maître d'œuvre.

### DEPART EN RETRAITE (N° 27)

Madame le Maire

- rappelle au Conseil Municipal que l'agent chargé du Secrétariat de Mairie d'Habère-Lullin depuis le 1er octobre 1982 a fait valoir ses droits à la retraite à partir du 01 juin 2013.
- fait part au Conseil Municipal de son entière satisfaction du travail effectué par cet agent durant ses 30 années de fonction
- propose de lui attribuer un présent de départ sous forme d'une carte-cadeau de la banque postale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré

- accepte le versement d'un cadeau de départ sous forme de carte-cadeau de la banque postale à l'agent chargé du secrétariat de mairie qui est retraitée depuis le 1<sup>er</sup> juin 2013
- décide de lui offrir également un cadeau lors de la soirée de départ.

Votants : 11

Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

### ALIMENTATION CANTINE

Madame le Maire informe le Conseil d'un prochain rendez-vous avec la Société Cabrioles qui souhaite proposer ses services pour les repas de cantine. Elle rappelle qu'aucun engagement ne peut-être pris puisque le marché en cours, auprès du traiteur Les Airelles, cessera à la fin de l'année scolaire 2014/2015.

Par ailleurs, elle précise qu'à ce jour le prestataire donne toute satisfaction (qualité/quantité/diversité).

### BIBLIOTHEQUE

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a rencontré, avec Mmes Viguier et Meynent, les bénévoles de la bibliothèque pour un faire un point sur le fonctionnement de cette activité. Elles ont fait part de leur lassitude du fait de la densité des actions à mener et du manque d'aide. Madame le Maire précise qu'elle recherche une personne à la fois compétente et indépendante pour intervenir en soutien des bénévoles, éventuellement dans le cadre d'un contrat aidé de type CAE.

### ACHAT D'UN TRACTEUR

Monsieur Daniel Jallud informe le Conseil que les Société Bosson, Lacroix et Vaudaux ont proposé une offre pour la fourniture d'un tracteur avec reprise de l'ancien véhicule.

L'offre retenue est celle de Vaudaux pour un tracteur KubotaL5240 à 33 056,00 € TTC.

Un point budgétaire sera effectué préalablement à la commande du véhicule.

### VIREMENT DE CREDIT (N°28)

Madame le Maire informe le Conseil que lors de l'élaboration du budget primitif 2013, les amortissements en section de fonctionnement et d'investissement n'ont pas été pris en compte. Il est donc nécessaire d'effectuer les virements de crédit suivants :

- section de fonctionnement
  - 023 = - 8 213.81 €
  - 6811-042 = + 8 213.81 €
- section d'investissement
  - 021 = - 8 213.81 €
  - 28041582-040 = + 2 213.81 €
  - 280422-040 = + 6 000.00 €

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- accepte le virement de crédit ci-dessus.

Votants : 11  
Pour : 11

Contre : 0  
Abstention : 0

### **PROCHAIN RENDEZ-VOUS**

Conseil Municipal : mardi 9 juillet 2013 à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'achève à 23h00.

Le Maire,  
Marielle DURET